

**COMMUNE DE LA HAGUE
CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2022**

COMPTE-RENDU DE LA SESSION DU 13 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le treize décembre, le conseil municipal de la commune de La Hague, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans l'amphithéâtre Jean-François MILLET, sous la présidence de madame MAHIER Manuela.

Nombre de conseillers en exercice : 69

Nombre d'élus présents à l'ouverture de la séance : 52

Date de convocation de la commune de La Hague : 6 décembre 2022

Date d'affichage de la convocation : 6 décembre 2022

PRÉSENTS : ADOUE Chantal, ALLENO Gwladys, BEDEL Pauline, BELHOMME Dominique, BELHOMME Jérôme, BONISSENT Marie-Suzanne, CANOVILLE Laurent, CHARDOT Mélanie, COQUOIN Séverine, CRANOIS Louis, DA CRUZ-LEGELEUX Yann, DAMOURETTE Etienne, DELACOUR Thérèse, DESBOIS Noémie, DIGARD Antoine, DUBOST Hubert, DUBOST Nathalie, FLEURY Jean-Marie, FRIGOUT Jean-Marc, GASNIER Philippe, GAUMAIN Mathieu, GOACHET Joseph, GROF Béatrice, GUILLEMETTE Nathalie, JOURDAIN Patrick, JUMELIN Pascale, LAGALLE Marie-Laure, LAPPREND Marie, LARGERIE Anne, LAVENU Patrick, LECOSTEY Fabrice, LECOSTEY Jean, LEDAUPHIN Nathalie, LEFRETEUR Emmanuel, LELONG Nadine, LELONG Sébastien, LEMONNIER Caroline, LESEIGNEUR-COURVAL Thérèse, LETOURNEUR Bruno, LUPO Antoine, MAHIER Manuela, MERCIER Philippe, MONHUREL Pascal, NICOLLE Stéphanie, NOEL Nelly, PELLERIN Éric, PERROTTE Thomas, RENOUF Jean-Luc, ROCQUET-JACQUET Sophie, ROUCAN Robert, TARDIF Pierre, TOLLEMER Pierre.

EXCUSES : ALMIN Corinne, CERVANTES Simon, COLLET Christian, FLAMBART Corinne, FRACHET Nadine, LACOUR Arnaud, LERENDU Patrick, TESTELIN Sébastien, SEBIRE Marine, TRAVERT Laurent.

PROCURATIONS :

Madame BEAUMONT Monique a donné procuration à monsieur FRIGOUT Jean-Marc.
Madame CHARLES Véronique a donné procuration à monsieur PERROTTE Thomas.
Monsieur DALMONT Hubert a donné procuration à monsieur BELHOMME Dominique.
Madame HAMELIN Magali a donné procuration à monsieur CRANOIS Louis.
Madame MESNIL Flavie a donné procuration à monsieur FRIGOUT Jean-Marc.
Madame SANSON Fabienne a donné procuration à monsieur DIGARD Antoine.
Monsieur SANSON Noël a donné procuration à madame BONNISSENT Marie-Suzanne.

Monsieur LUPO Antoine a été élu secrétaire de séance.

Transmission électronique en sous-préfecture.

Madame MAHIER ouvre la séance à 18h10 et constate que le quorum est atteint.

↳ **Décisions prise dans le cadre de la délégation de pouvoir du conseil au maire**

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération du conseil de la commune de La Hague du 10 juillet 2020 lui accordant la délégation sous les formes prévues à l'article précité, madame le maire rend compte des décisions prises sur le fondement de cette délibération.

Dont acte.

↳ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Madame le maire demande à l'assemblée d'approuver le procès-verbal de la séance du 8 novembre 2022.

Le conseil municipal approuve le procès-verbal par 57 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote.

↳ **13DL2022-002** **Convention de partenariat entre la commune et l'établissement d'accueil du jeune enfant « Pim Pam Pomme »**

Par 59 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider et d'autoriser madame le maire à signer la convention entre la commune de La Hague et la crèche « Pim Pam Pomme » et tout acte y afférant.

↳ **82DL2022-003** **Règlement de fonctionnement de l'établissement du jeune enfant « La Marette »**

Par 56 voix pour et 3 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Valider et d'autoriser madame le maire, à signer le règlement de fonctionnement de l'EAJE « La Marette ».

↳ **32DL2022-009** **Demande de cession à titre gratuit de la parcelle 611 AE 397 au profit de SEMINOR**
Résidence Les Clos Clairs / Urville-Nacqueville

Par 57 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser la cession à titre gratuit au profit de SEMINOR de la parcelle 611 AE 39 d'une superficie de 18 m².
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération et les pièces y afférents.

↪ **35DL2022-004** **Servitude de passage sur la parcelle 611 AE 335**
Résidence les clos clairs – Urville-Nacqueville

Par 58 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser la mise en place d'une servitude de passage sur la parcelle 611 AE 335 au profit de SEMINOR pour l'accès à la résidence Les Clos Clairs.
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération et des pièces y afférents.

↪ **32DL2022-010** **Vente parcelle 041 AI 6**
Zone activité Maison Georges – Beaumont-Hague

Par 52 voix pour, 3 voix contre et 4 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Prononcer le déclassement de la parcelle 041 AI 6 pour le sortir du domaine public, aux fins de sa mise en vente à la SCI LEGRAND.
- Autoriser la vente de la parcelle 041 AI 6 à la Communauté d'Agglomération Le Cotentin, dans le cadre du transfert de compétence en matière de zones d'activités économiques au prix de 10 €/m².
- Dire que les frais de bornage, d'arpentage et les frais d'acte de cession seront à la charge de l'acquéreur du bien.
- Dire que les frais de transferts seront à la charge de la Communauté d'Agglomération Le Cotentin.
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération et des pièces y afférents.

↪ **88DL2022-020** **Avis sur l'inscription de la commune de La Hague à la liste**
des communes dont l'action en matière d'urbanisme et la
politique d'aménagement doivent être adaptées aux
phénomènes entraînant l'érosion du trait de cote

Par 59 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Emettre un avis favorable à la proposition d'inscription de la commune de La Hague sur la liste des communes dont l'action en matière d'urbanisme et d'aménagement doivent être adaptées aux phénomènes entraînant l'érosion du littoral en vertu de l'article L. 321-15 du Code de l'environnement.
- Autoriser madame le maire à prendre tout acte permettant la mise en œuvre de cette décision.

↪ **36DL2022-001** **Renouvellement convention d'occupation du domaine privé communale parcelle AH 82 – Beaumont-Hague**

Par 56 voix pour, 2 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser le renouvellement de la convention d'occupation du domaine privé concernant une emprise sur la parcelle AH 82 sise rue des Tohagues – 50440 LA HAGUE pour une redevance annuelle de 30 €.
- Donner à madame le maire tous pouvoirs pour l'exécution de la présente délibération et des pièces y afférents.

↪ **35DL2022-005** **Désaffectation et déclassement de l'ancienne bibliothèque de Urville-Nacqueville**

Par 55 voix pour, 3 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Constater la désaffectation du bien situé sur la parcelle cadastrée AE 395, sis, 2 place du chêne centenaire, en tant qu'il n'est plus affecté à l'usage du public.
- Prononcer le déclassement du domaine public pour l'intégrer dans le domaine privé communal.

↪ **536DL2022-004** **Renouvellement des membres de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de La Hague**

M. DUBOST Hubert sort de la salle à 19h04 et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal a délibéré pour :

- Prendre acte de la composition de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de la commune déléguée d'Urville-Nacqueville comme suit :

1° au titre des membres propriétaires en propres de biens fonciers bâtis et non-bâtis, désignés par cette assemblée :

Titulaires (3)

- M. Hubert DUBOST, élu à 24 voix au second tour
- M. Gilles BONNISSANT, élu à 34 voix au second tour
- Mme Florence D'HARCOURT, élue à 34 voix au premier tour

Suppléant (1)

-M. Jean-Paul PARIS, élu à 48 voix au premier tour

2° Au titre des représentants du conseil municipal de La Hague, désignés par cette assemblée :

– Mme Manuela MAHIER, maire de La Hague, membre de droit.

Suppléant : M. Antoine DIGARD à 46 voix au premier tour

– Mme Thérèse LESEIGNEUR-COURVAL à 46 voix au premier tour

Suppléant : Mme Marie LAPPREND à 47 voix au premier tour

Par 49 voix pour, 8 voix contre et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Désigner l'étude MOTIN-BOISROUX pour tous les actes relatifs à l'aménagement foncier de la commune déléguée d'Urville-Nacqueville.

↪ **84DL2022-004** **Adressage - création de nouvelles voies sur le territoire de la commune de La Hague**

Par 53 voix pour et 6 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Adopter la dénomination d'une voie communale comme indiqué ci-dessous. Ce nom de voie sera ajouté à la liste des voies communales qui sera transmises aux partenaires de la commune (SDIS, Trésor public, ARCEP, La Poste, EDF...).

Libellé voie	Commune déléguée
RUE ALBERT LECANU	Gréville-Hague

↪ **11DL2022-003** **Avenant à la convention constitutive relative au groupement de commande pour l'acquisition d'une application de gestion des relais petite enfance (ancien relais assistantes maternelle) et maintenance**

Par 58 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer l'avenant relatif à la convention constitutive du groupement de commandes entre la commune de Cherbourg-en-Cotentin, la communauté d'agglomération Le Cotentin et la commune de La Hague.
- Autoriser madame le maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

↪ **710DL2022-027** **Redevance relative aux droits d'autorisation de reproduction de la presse de La Manche et de La Manche Libre Panorama de presse électronique diffuse sur intranet et en version papier**

Par 59 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser le maire à signer les conventions d'autorisation de reproduction des journaux *La Manche Libre* et *La Presse de la Manche* et toutes pièces y afférent.
- S'acquitter des montants de ces droits d'auteur.

↪ **75DL2022-043** **Versement de subvention aux associations**

Par 58 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer au regard des dossiers qui ont été présentés, une subvention à :

UNC ST Germain des vaux	200.00 €
Le bon accueil	200.00 €
TOTAL DES ATTRIBUTIONS	400.00€

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2022, sur l'imputation 6574.
- Autoriser le maire à signer les conventions, le cas échéant.

↪ **84DL2022-005** **Autorisation de programme**
Création d'une aire de jeux collectifs sur la commune déléguée d'Urville-Nacqueville

Par 59 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'autorisation de programme n° 1228, relative à création d'une aire de jeux collectifs sur la commune déléguée d'Urville-Nacqueville, au montant de **50 000 € TTC**.
- Inscrire ses dépenses au budget 2022, sur la ligne budgétaire 2313.
- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations administratives nécessaires à la réalisation des travaux.

↪ **14DL2022-002** **Renouvellement de conventions de mise à disposition d'équipements sportifs structurants de la commune de La Hague**

Par 58 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer les conventions avec les associations « AGCAM », « PNH », « Hague marine et « AS ORANO plongée ».

↪ **75DL2022-044** **Versement de subventions aux associations du territoire – fonctionnement**

Par 56 voix pour, 1 voix contre, 1 abstention et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des dossiers qui ont été présentés, aux associations ci-dessous, une subvention de fonctionnement au titre de l'exercice 2022 :

ASSOCIATION TONIC CLUB	500, 00 €
SPORTING CLUB AUTO CROSS	2 000, 00 €
TOTAL	2 500, 00 €

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2022, sur l'imputation 6574.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **75DL2022-045** **Versement de subventions aux associations du territoire Coupons loisirs 2022-2023**

Par 58 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Attribuer, au regard des dossiers qui ont été présentés, une subvention aux associations partenaires suivantes, dans le cadre du dispositif coupons loisirs 2022-2023 :

ACFM	50, 00 €
PHHB	25, 00 €
ECHIKIA	17, 50 €
TOTAL	92, 50 €

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2022, sur l'imputation 6574.
- Habilitier madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **75DL2022-046** **Demande de subvention - Association pour le contrôle de la radioactivité dans l'Ouest (ACRO)**

Par 52 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions et 5 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accorder une subvention à l'ACRO à hauteur de 1 000 €.
- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2022, sur l'imputation suivante article 6574.

↪ **75DL2022-047** **Demande de subventions - associations de chasse**

Par 49 voix pour et 11 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Accorder les subventions suivantes :
 - la Biale : 550 €
 - l'Amicale des chasseurs de Saint-Germain-des-Vaux : 400 €
 - Grimbau : 300 €
 - La Bruyère : 500 €
 - La Sauvette : 100 €
- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2022, sur l'imputation suivante article 6574.

↪ **712DL2022-007** **Tarification des services publics locaux – ajout tarif logement d'urgence au camping Les Clos Moisson et tarif borne de vidange camping-car Omonville-la-Rogue**

Par 59 voix pour et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Annuler et remplacer la délibération n° 712DL2022-006 du 4 octobre 2022 prise pour le même objet.
- Approuver les modifications appliquées sur la grille des tarifs des services publics locaux.

↪ **15DL2022-004** **Protocole d'accord transactionnel pour indemnisation - Résiliation marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la restauration de l'église de Biville**

Par 60 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer le protocole d'accord transactionnel.
- Inscrire les dépenses et recettes relatives à cette opération sur les budgets 2022 de la commune de La Hague.

☞ **88DL2022-021** **Délégation par voie conventionnelle de l'exercice de la compétence eaux pluviales urbaines**

Par 60 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Annuler et de remplacer la délibération n° 88DL2022-014 du 12 avril 2022 qui n'a plus lieu d'être.
- Accepter d'exercer, par voie de délégation de la Communauté d'Agglomération, la gestion des eaux pluviales urbaines jusqu'au 31 décembre 2021.
- Autoriser madame le maire à signer la convention de délégation de compétence en matière de gestion des eaux pluviales urbaines dont le modèle est annexé et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

☞ **85DL2022-003** **Rénovation de la nef et du porche de l'église de Biville**
Demande d'augmentation d'autorisation de programme

Par 56 voix pour et 4 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'augmentation de l'autorisation de programme pour les travaux de rénovation de la nef et du porche sur la commune déléguée de Biville d'un montant de 240 000 € TTC, ce qui porte l'autorisation de programme à 1 568 000 € TTC.
- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées à l'article 2313 du programme 04114.
- Autoriser madame le maire à signer tous les actes et contrats afférents nécessaires à la réalisation des travaux.
- Autoriser madame le maire, à solliciter les subventions dans le cadre de ce projet.

☞ **85DL2022-004** **Rénovation de l'église de Biville phase 2**
Demande autorisation de programme

Par 60 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'autorisation de programme dans le cadre de la rénovation de la phase 2, chœur chapelle nord clocher et escalier de l'église de Biville pour un montant de **1 364 603 € TTC**.
- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées à l'article 2313 du programme n° 1229.
- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.
- Autoriser madame le maire à solliciter toute demande de subvention.
- Autoriser madame le maire à signer tout acte s'y afférent.

↪ **85DL2022-005** **Restauration des objets mobiliers de l'église de Biville**
Demande autorisation de programme

Par 60 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver l'autorisation de programme pour la restauration des objets mobiliers de l'église de Biville pour un montant de **79 428 € TTC**.
- Les dépenses relatives à cette opération seront imputées à l'article 2313 du programme n° 1230.
- Autoriser madame le maire à déposer toutes les autorisations nécessaires.
- Autoriser madame le maire à solliciter toute demande de subvention.
- Autoriser madame le maire à signer tout acte s'y afférent.

↪ **41DL2022-011** **Modification du tableau des effectifs budgétaires**

Par 55 voix pour et 5 abstentions, le conseil municipal a délibéré pour :

- Créer les postes permanents et non permanents proposés dans la présente délibération.
- Supprimer les postes comme indiqué dans le tableau ci-dessus.
- Autoriser madame le maire à signer les éventuels contrats ou avenant en découlant.
- Adopter le tableau des emplois ainsi proposé.
- Les dépenses afférentes seront prévues au chapitre 12 du budget.

↪ **75DL2022-048** **Demande de subvention fonctionnement 2022**
association musique-millet

Par 58 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Inscrire les dépenses au budget de l'exercice 2022 sur l'imputation 6574.
- Autoriser madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.

↪ **712DL2022-008** **Validation des tarifs des boutiques**
Manoir du Tourp et Maison natale Jean-François
MILLET : validation des tarifs des produits boutiques

Par 60 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver les tarifs TTC des produits proposés dans les boutiques du Manoir du Tourp et de la Maison natale Jean-François Millet.
- Autoriser madame le maire à signer toutes les documents liés à la vente de ces produits.

↪ **712DL2022-009** **Grille tarifaire 2023**
du Manoir du Tourp et Maison natale Jean-François
MILLET

Par 60 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Appliquer les tarifs proposés à compter du 1^{er} février 2023 pour le Manoir du Tourp et la Maison natale Jean-François MILLET.
- Autoriser madame le maire à intervenir à la signature de tous les documents relatifs la grille tarifaire du Manoir du Tourp et de la Maison natale Jean-François MILLET le cas échéant.
- Autoriser la commune de La Hague à procéder à l'encaissement des recettes sur les budgets concernés.

↪ **89DL2022-018** **Manoir du Tourp et Maison natale Jean-François MILLET**
Horaires d'ouverture au public 2023

Par 58 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser les horaires d'ouverture 2023 proposés pour le Manoir du Tourp et la Maison natale Jean-François MILLET.
- Autoriser madame le maire à intervenir à la signature de tous les documents relatifs à ces horaires d'ouverture le cas échéant.

↪ **89DL2022-019** **Manoir du Tourp : programmation et animations 2023**

Par 58 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer toutes les conventions concernant la programmation et les animations 2023 prévues au Manoir du Tourp.
- Autoriser madame le maire à rechercher des subventions aux montants le plus élevé possible pour les projets présentés et à signer les documents le cas échéant.
- Autoriser madame le maire à rechercher d'éventuels mécènes culturels et à signer les conventions le cas échéant.

↪ **89DL2022-020** **Maison natale Jean-François MILLET : animations 2023**

Par 60 voix pour, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire à signer toutes les conventions concernant les animations 2023 prévues à la Maison natale Jean-François MILLET.
- Autoriser madame le maire à rechercher des subventions aux montants le plus élevé possible pour les projets présentés et à signer les documents le cas échéant.
- Autoriser madame le maire à rechercher d'éventuels mécènes culturels et à signer les conventions le cas échéant.

↪ **89DL2022-021** **Entente Intercommunale des Musiques Actuelles en Nord-Cotentin - Le Circuit : Avenant n° 10 à la convention**

Par 58 voix pour et 2 conseillers ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser madame le maire de La Hague à signer l'avenant n°10 à la convention relative à l'Entente Intercommunale des Musiques Actuelles pour une participation financière de La Hague à hauteur de 18 000 € pour l'année 2022.
- Inscrire les dépenses à l'exercice 2022 sur l'imputation 657348.

↪ **89DL2022-022** **Convention de partenariat pour la mise en place
de séances cinéma au sein de l'Espace Culturel de La Hague
Michel CANOVILLE**

Par 60 voix, le conseil municipal a délibéré pour :

- Approuver la proposition de partenariat présentée.
- Autoriser madame le maire à intervenir à la signature de tous les documents relatifs à ce partenariat, le cas échéant.
- Inscrire les dépenses relatives à cette opération sur le budget 2023 de la commune de La Hague.

↪ **89DL2022-023** **Proposition d'accompagnement du film
court métrage « A la fin de la terre »**

Par 58 voix pour, 1 abstention et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser la mise à disposition gracieuse de gîtes communaux.
- Autoriser madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.
- Autoriser les écritures comptables nécessaires du budget principal au budget annexe.

↪ **89DL2022-024** **Accompagnement de la commune de La Hague au projet de
documentaire « Inertie » du réalisateur Nicolas GAYRAUD**

Par 46 voix pour, 8 voix contre, 5 abstentions et 1 conseiller ne prenant pas part au vote, le conseil municipal a délibéré pour :

- Autoriser l'achat de supports et d'actions de valorisation auprès du grand public et des publics scolaires.
- Autoriser madame le maire à intervenir à la signature des conventions, le cas échéant.
- Inscrire les dépenses au budget principal 2023 de la commune de La Hague.

Madame MAHIER lève la séance à 21h03.

Le maire

Manuela MAHIER.

